

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 09 JUILLET 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36
Tous les délégués, sauf
Mme GESANG, M. HOCH, PREVOT (excusés) qui étaient représentés
respectivement par Mme GEMUND, Mme RICHTER et M. FEIG,
MM. STEINER, HELMER E., GOETZ, ZINCK, MEYER J. P. (excusés)

DEL. N° 100/2001

**OBJET : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF DE MISE EN VALEUR
SCENOGRAPHIQUE DU CHATEAU DU FLECKENSTEIN**

- VU la délibération du 28 juin 1999 du Conseil Communautaire approuvant la mise en œuvre du projet de Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- VU la délibération du 18 décembre 2000 du Conseil Communautaire approuvant l'avant-projet définitif du Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein
- VU la délibération du 2 octobre 2000 par laquelle le Bureau accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Lembach pour la réalisation de la mise en valeur scénographique du château du Fleckenstein
- VU la délibération du 23 avril 2001 du Conseil Communautaire approuvant l'avant-projet sommaire de la mise en valeur scénographique du château du Fleckenstein
- VU l'avant-projet définitif de la mise en valeur scénographique dudit projet réalisé

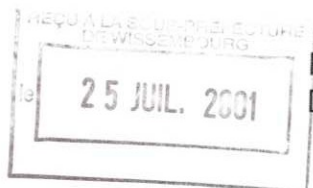
***le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité moins 1 voix contre et 6 abstentions :***

***. approuve l'avant-projet définitif de mise en valeur scénographique
du château du Fleckenstein pour un montant de 1 100 000 F H. T.
(soit 167 693,92 Euros) avec en option :***

- a) la mise en place d'un système de projection de
diapositives plus élaboré pour un montant
de 60 000 F H. T. (soit 9 141,94 Euros)***
- b) la mise en place de nouvelles vitrines d'exposition pour
un montant de 120 000 F H. T. (soit 18 293,88 Euros)***
- c) des travaux complémentaires de serrurerie pour un
montant de 35 000 F H. T. (soit 5 335,72 Euros)***

d) la dépose et remise en place de nouveaux panneaux d'interprétation pour un montant de 14 000 F H. T.
(soit 2 134,29 Euros)

. autorise le Président à engager la consultation par voie d'appel d'offres ouvert et à signer tous documents y relatifs.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 16 juillet 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'L'.